

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'AMI DE LA RELIGION

## DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLESIASTIQUE, POLITIQUE ET COMMERCIAL.

12s. 6c. ANNÉE.

“Le tronc chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.”

ANNÉE 12s. 6c.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 14.

Québec, VENDREDI, 4 Mai 1849.

BUREAU DE REDACTION: Rue Ste. Famille, No. 14.

### Quelques mots sur le Socialisme.

*Ami réactionnaire,*  
Ceci n'est point une réfutation du socialisme. Je vois des socialistes, nulle part le socialisme. Le socialisme n'existe pas. C'est une négation. On combat, on nie une négation; on ne la discute point, on ne la réfute pas.

Si l'on veut que le socialisme soit un instinct, l'instinct du mal, de même que nous avons eu au dix-huitième siècle l'instinct du faux, je le veux bien. On trouvera ici des armes contre cet instinct. On trouvera ici des armes contre les assertions des socialistes. Je n'ai pas eu d'autre but, je ne pouvais pas en avoir d'autre.

Comment réfuter doctrinalement ce qui n'existe pas à l'état de doctrines, ce qui n'a ni formule, ni code, ni catéchisme?

Dans la critique des livres il n'en sera pas de même; nous aurons des arguments à réfuter, des erreurs à combattre. Nous les prendrons corps à corps, et Dieu aidant, nous en ferons bonne et prompte justice.

Voilà, dans cette introduction, nous n'annonçons que des idées générales à émettre, des principes méconnus, oubliés, à remettre en lumière. Nous avons autant que possible évité les choses abstraites, les idées trop métaphysiques. Que les uns veuillent bien ne pas nous reprocher notre érudition, les autres notre obscurité. Il est difficile de démontrer qu'il fait jour quand il fait jour. Les vérités niées par les socialistes sont toutes aussi évidentes que l'évidence. Ce sont des hommes qui ne veulent pas, qui ne savent pas, qui ne peuvent pas voir. Qu'y faire?

Mais à toi, ami lecteur réactionnaire, nous te dirons avec Louis Bayle le théologien.  
“Hâte-toi de lire ce livre de peur que par devant que tu l'ayes achevé, Dieu (par quelque soudaine mort), tranche le fil de ta vie à cause de tes péchés et de malices invétérées.”

Qu'est-ce que le socialisme? — La bourse ou la vie.

Il est nuit; la pluie tombe, le vent siffle et les chemins sont déserts. J'ai froid, j'ai faim, je souffre; un homme passe; cet homme est riche; je puis l'assassiner.

Pourquoi cela? Pourquoi cet suggestion de l'esprit du mal? Pourquoi cette idée criminelle est-elle venue souiller le for intérieur de ma conscience?

Je la repousse; je recule effrayé de moi-même et, le front dans la poussière, je demande pardon à Dieu et aux hommes. La loi dit: tu ne tueras pas, et je ne tue point; tu obéiras à ta conscience, et j'obéis à ma conscience; tu accompliras ton devoir, et j'accomplis mon devoir!

Mais voici venir derrière moi une horde de docteurs et de faux savants, qui, au nom de cette même conscience, au nom de cette même loi, au nom de ce même devoir disent au pauvre: “Tu souffres, tu souffres depuis dix-huit siècles, tu souffres depuis quatre mille ans, et ce riche n'a eu que la peine de naître pour jouir de tous les biens de la vie; ce riche possède des terres, et toi, tu n'as rien; ce riche a des loisirs et toi tu gagnes à peine de quoi vivre; ce riche est heureux, et toi tu pleures et tu gémis sans cesse sur les misères; tu vois bien que ce riche est un voleur. Dieu est bon et il ne peut vouloir que tu sois éternellement victime.

“Allons, secoue tes chaînes! lève-toi! aux armes? Vingt-cinq millions de tes frères souffrants et déshérités comme toi sont prêts à te seconder. Aux armes! Aux armes!”

Ce cri de guerre, c'est le socialisme!

Il est impossible d'en donner une autre, une meilleure définition. Le socialisme, ce n'est ni une idée, ni une croyance, ni une doctrine, ni un système, ni une religion; ce n'est rien de ce qui se nomme, rien de ce qui se proclame et s'avoue. C'est une négation. Négation du bien, négation du vrai, négation de la loi morale et de Dieu.

Chaque sectaire répudie son voisin, son ami, son frère; tout socialiste est l'ennemi né d'un autre socialiste. Aujourd'hui ils se battent ensemble contre la civilisation demain ils se battent entre eux. D'accord quand il s'agit de détruire, ils ne le sont plus quand il faut édifier. Et cela, non-seulement entre les écoles rivales, mais surtout entre chaque sectaire d'une même école.

Si vous êtes autre chose qu'une négation dites donc enfin ce que vous êtes?

Vous appelez celui qui possède un voleur, et voilà que vous-même, vous abritez derrière des barricades pour voler à la civilisation ses arts, ses richesses, tout ce que les générations ont économisé de bien et de bon, parce que vous êtes incapables de produire et de conserver.

Pour moi, je vous dirai ce que vous êtes:

Vous êtes ce mendiant de Lézage, qui demande l'aumône une esopette à la main!

Vous êtes des bandits postés au coin des careours pour crier à la société: Halte! La bourse ou la vie! La fraternité ou la mort!

Pourquoi discuter une négation.

Il n'y a qu'un moyen de détruire une négation, c'est de lui opposer une négation contraire. Nous ne discutons donc pas le socialisme, nous l'expliquerons. Nous n'en démontrerons pas la fausseté, nous la montrerons. Nous dirons par quel ensemble systématique d'erreurs et de mensonges certains hommes sont arrivés à produire cette monstrueuse négation qu'on appelle maintenant le socialisme. Nous ferons voir que c'est un appel aux passions brutales, une rébellion de tous les mauvais instincts, une révolte à main armée contre le bon, le bien et le vrai.

Notre tâche est difficile. L'homme, à ce qu'il paraît, n'est plus sujet, il n'est plus soumis au mal, au crime, au besoin, à la misère, à l'ignorance, à tous les imperfections de la nature physique et bornée. Il n'est plus l'esclave des passions, la victime des préjugés.

Nous sommes tous souverains. Ainsi le déclaré la constitution. Nous connaissons tous le bien, le bon, le juste, et nous sommes tous assez parfaits pour le réaliser sans hésitation, sans erreur. Allons, fait!

Mais si nous sommes tous souverains, ils nous faut à tous le bien-être; car vit-on jamais souverain n'avoir pas seulement de quoi vivre?

Il nous faut aussi des loisirs; car un souverain peut-il ne pas s'occuper des affaires de l'État?

Il nous faut encore la libre disposition des sciences, des arts et des richesses accumulées par les générations antérieures; car qu'est-ce qu'un souverain qui n'est pas libre chez lui et qui n'use pas de sa souveraineté?

Avec ce système de démocratie absolue, de souveraineté omnipotente, nous voilà donc tout droit conduits au communisme.

Nous nous efforcerons de montrer les erreurs du socialisme sans attaquer le principe qui sert de base à la constitution. Ça ne sera pas notre faute si la question politique devient l'auxiliaire criminelle de la question sociale.

A chacun ses terres.

### De la liberté.

On dit que tous les hommes pensent. Je veux bien le croire. Tout homme est donc doué de cette faculté mystérieuse qu'on appelle la pensée.

D'où vient-elle? Où va-t-elle? Ceci est l'affaire de la philosophie qui, jusqu'à présent, n'y entend pas grand chose. Mais, enfin, ce n'est ni vous, ni la société, ni Pierre, ni Paul, ni nul au monde qui fait que je pense. Sans cela tous les hommes ne penseraient pas comme on le dit.

Je pense parce que je suis, parce que Dieu m'a fait ainsi, parce que l'homme est un animal pensant sans queue ni plume.

Il peut bien se faire que je pense de telle manière plutôt que telle autre, parce que j'ai été élevé d'une certaine façon et non d'une autre. Mais enfin je pense parce que la faculté de penser vient de Dieu et non des hommes.

Si la pensée vient de Dieu, je n'en dois compte qu'à Dieu; donc, liberté absolue dans le for intérieur de ma conscience.

Mais cette pensée se résout en actes; du domaine des idées elle passe dans celui des faits: elle sort de mon cerveau par le canal de ma volonté, me voilà obligé de soumettre mes actes à l'assentiment de mes semblables. La limitation de ma liberté quand je sors du domaine des idées pour entrer dans celui de faits.

Il serait injuste que cette limitation de la liberté ne fût pas la même pour tous. La loi civile régit la liberté civile, et la loi politique définit la liberté politique. Dans l'un et l'autre cas, je dois soumission absolue à la loi. Elle me protège, il me faut la défendre.

D'ailleurs, si en vertu de mon éducation particulière, je pense d'une façon particulière, d'une façon qui m'est propre et que je puis appeler originale, il peut arriver que je pense mal et que j'agisse mal. Aussitôt la loi m'avertit et me dit; arrête, ceci n'est pas conforme au bien; et comme la loi est l'expression de l'opinion de la majorité et de mes semblables, je dois la respecter jusqu'à ce que j'ai pu démontrer son injustice.

### De l'égalité.

On dit aussi que nous sommes tous égaux. Personne n'en croit rien, mais tout le monde fait semblant de le croire. Je veux faire comme tout le monde.

Mais de la qualité pourquoi n'en dit-on rien? Est-ce que la majorité serait intéressée à ce qu'il n'en fut pas question? Et je m'i crois assez de bon sens pour n'oser pas le dire.

Les hommes sont blonds, roux, noirs ou châtain; ils ont des yeux bleus, gris ou verts; il y en a qui ont deux jambes, d'autres qui n'en ont qu'une, d'autres qui n'en ont pas. Ceux-ci sont artistes, ceux-là savants; beaucoup agriculteurs ou industriels; quelques-uns légistes, avocats, médecins, gens de robe ou d'épée, gens de plume ou de lois, gens de lettres ou gens d'armes.

D'où viennent ces mille variétés d'appétits et de professions toutes également utiles, nécessaires, indispensables à l'ensemble harmonique qu'on appelle société?

N'est-ce point des différentes qualités d'âmes? N'est-ce point de ce que les uns sont fruits, les autres fleurs? Celles-ci paires, pommes, cerises ou choux; celles-là violettes, roses, pensées, jasmains, soucis? En un mot, n'est-ce pas parce qu'elles n'ont ni la même saveur, ni la même valeur ni le même parfum?

Et puisque nous ne savons pas pourquoi les hommes sont blonds ou noirs, pourquoi

ils ont des yeux gris ou verts, pourquoi ils sont chiens ou choux, pourquoi ils ont une âme de telle qualité et non de telle autre, ne faut-il pas admettre qu'ils héritent tous d'une âme égale mais non semblable, d'une pensée analogue mais non identique? La quantité est la même, la qualité seule diffère. Les uns sont artistes, les autres savants, ceux-ci industriels, ceux-là militaires, etc., etc.

Si les aptitudes varient quant aux réalités matérielles, pourquoi ne varieraient-elles pas aussi quant aux réalités morales?

Et alors nous serons obligés d'avouer que tous les hommes n'ont pas la même aptitude pour le bien, le vrai, le juste et le beau; que les uns valent mieux que les autres parce qu'ils valent mieux, parce qu'ils sont d'une meilleure qualité, parce qu'ils sont mieux nés.

Nous reconnaitrons que les uns comprennent l'art, tandis que les autres n'y voient rien; que ceux-ci sont aptes à la politique et ceux-là point; que certains hommes enfin défendent l'ordre social contre les attaques de certains autres, parcequ'il y a des âmes qui veulent le bien et d'autres le mal.

Nous sommes tous hommes, tous animaux pensant, tous libres, tous fils de Dieu.

Nous avons donc tous la même quantité d'âme, la même quantité de tête, de cœur ou de poitrine; je ne tiens pas au mot.

Considère d'un manière absolue, éternelle, inéluctable, tout ceci semblerait faux. Dans le temps, dans la société temporelle des hommes, cela est vrai, fatal, nécessaire.

Le grand malheur de notre époque, c'est de renverser tous les problèmes; c'est de supposer l'homme parfait pour arriver à une société parfaite, tandis qu'en réalité il est imparfait.

Le but de la société est précisément de le rendre sans cesse meilleur, d'agrandir et de perfectionner sans cesse sa nature.

Aujourd'hui, il a des droits et il ne connaît pas encore ses droits. On veut qu'il ait de bonnes qualités, et l'on commence par lui supposer toutes. Pour qu'il ne soit plus le sujet de l'ignorance, l'esclave des passions, on le proclame souverain!

Cependant nous sommes tous égaux; cela est vrai, cela est incontestable; nous avons tous, également en nous, le germe de toutes les facultés et celui de toutes les vertus. Nous avons tous la même quantité d'âme; mais encore une fois, la qualité diffère. Jusqu'ici cette distinction doit sembler paradoxale. Elle va, tout-à-l'heure, devenir un fait de la plus sérieuse réalité. Devant la raison il faudra bien que l'amour-propre se taise.

### De la fraternité.

Socialisme, rationalisme, naturalisme, philosophisme, tout cela c'est tout un. Et puisque le socialisme se croit philosophique c'est philosophiquement que nous voulons le combattre et le juger. Comme dit M. Considérant: Aux horions nous verrons bien qui a le malheur droit.

Il y a des gens qui nient le péché, et par conséquent la rédemption. Mais tous, quels qu'ils soient, sont forcés de reconnaître que Jésus-Christ est venu sur la terre pour fonder et constituer l'ÉGLISE. C'est un fait qui se voit, se sent et se palpe.

L'Église est la société spirituelle des hommes. Son but est d'enseigner et de réaliser le bien. S'ils est bon de bien penser et de bien dire, il vaut encore mieux bien faire. Une bonne action, c'est plus qu'une bonne pensée; c'est une idée à sa seconde puissance: une idée à l'état de fait. Et on l'a dit, il y a longtemps, les

faits sont des vérités vivantes.

Ainsi, pour les rationalistes eux-mêmes la fraternité prêchée par Jésus-Christ et enseignée par l'Église ne saurait être autre chose qu'un principe spirituel, une loi morale. Vouloir la réaliser dans les faits, dans les relations sociales, comme font les utopistes, c'est mentir à Dieu et aux hommes.

Il est temps que le communisme cesse de traîner dans la boue et dans le sang des révolutions les divins préceptes de notre Sauveur. Qu'y a-t-il de commun entre celui qui donnait tout autres aux et ces hommes qui veulent tout nous prendre? Quel rapprochement peut-il exister entre la religion qui prépare l'homme au salut, et le socialisme qui travaille à la satisfaction brutale de ses plus grossiers instincts?

Pour moi, je veux bien être le frère des socialistes, puisque la Constitution le dit; mais à une condition: c'est qu'ils seront aussi mes frères. Sinon, non. Quand ils iront dans la rue, j'irai; et, encore une fois, aux horions nous le verrons bien qui a le meilleur droit.

Or, il suffit d'ouvrir les yeux, de regarder et de voir, pour constater l'existence de cette société du mal, éternellement en lutte contre la société du bien.

Celle-ci affirme Dieu, celle-là le nie; l'une exige la connaissance et l'accomplissement du devoir avant l'exercice du droit; celle-là accorde l'exercice du droit avant l'accomplissement du devoir; la première nous enseigne que le salut spirituel doit être le but unique de tous nos efforts dans cette vie; la seconde nous montre le bien-être matériel comme la première loi de notre existence sur la terre; d'un côté, nous sommes déçus, et par conséquent nous devons être soumis; de l'autre nous sommes souverains. Si l'on nous dit que la propriété est une loi fatale, nécessaire, absolue de l'ordre social, aussitôt les sophistes la nommeront un vol; la famille était sainte et sacrée, c'était le foyer de toutes les vertus privées, le sanctuaire où l'homme venait se purifier et fortifier son âme, on l'appellera le foyer de la débauche, de la corruption, de la prostitution.

Et lorsque cette société du mal aura pu réunir, compter, discipliner tous ses membres, elle descendra dans la rue, les armes à la main, pour déclarer la guerre à la civilisation.

Car cette société du mal a maintenant pour drapeau le socialisme.

Avant juin, nous appelions les socialistes des barbares, aujourd'hui nous les nommons des bandits.

(A continuer.)

Important pour nos Abonnés et pour la

Classe Commerciale Française.

À commencer de ce jour, l'Ami de la Religion et de la Patrie, paraîtra à 10 heures du matin. Par des arrangements contractés avec les Directeurs du Télégraphe, nous aurons à chaque numéro toutes les nouvelles commerciales ou autres, transmises par cette voie.

À l'arrivée de chaque steamer anglais, nous publierons immédiatement un feuilleton extraordinaire des nouvelles transmises par le télégraphe. Le commerce dans toutes ses branches sera traité, à l'avenir, avec toute l'attention possible.

Nous avons lieu d'espérer que par suite des grandes améliorations que nous apportons pour fonder un journal commercial, en langue française, chose négligé jusqu'à ce jour, — on nous tiendra compte des dépenses immenses qu'il nous faut faire, et que les personnes engagées dans le commerce et dans les différentes industries, profiteront de ce journal, qui a main-tenant une circulation des plus étendues et des plus avantageuses.

STANISLAS DRAPEAU Propriétaire.

Québec, 30 avril, 1849.

ANNONCES NOUVELLES.

Charbon, brique, peinture, &c.—C. E. LEVEY. Thés, vins, sucres, verroux etc.—Id. Changement de demeure.—M. PATRY. Changement de bureau.—G. TALBOT.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas.

QUEBEC, 5 MAI, 1849.

LE QUEBEC MERCURY

Le loup devient Berger.

Un loup qui commençait d'avoir petite part aux brebis de son voisinage. Crut qu'il fallait s'aider de la peau du Renard, Et faire un nouveau personnage. Il s'habille en Berger, endosse un houqueton; Fait sa houlette d'un BATON; Sans oublier la cornemuse. Pour pousser jusqu'au bout la ruse, Il aurait volontiers écrit sur son chapeau, C'est moi qui suis Guillot, Berger de ce troupeau.

Le Mercury de mardi dernier, contient un article éditorial tellement hypocrite, tellement mensonger que nous ne pouvons résister au désir d'en reproduire une partie pour l'édification de nos lecteurs. En lisant cet article, nous nous sommes rappelés la fable du Loup devenu berger du bon Lafontaine. Le Mercury voyant que ses injures, ses impertinences ne sont plus de mise dans les circonstances actuelles, a cru devoir changer de langage et nous débiter du ton le plus patelin possible, le sermon qui suit:—

" Nous regrettons de voir que la paix et l'ordre n'étaient pas encore parfaitement rétablis dans notre cher pays. Il convient à tous les vrais amis de leur pays, dans le temps actuel, et plus particulièrement aux journaux, de réprimer et de répudier tous les sentiments, toutes les opinions qui tendent à fomenter et à exciter les distinctions religieuses et nationales dans une société composée comme la nôtre de matériaux hétérogènes et discordants. Quant à la religion de la majorité, c'est-à-dire de la totalité des Canadiens-Français dans le Bas-Canada, elle est possédée par un nombre considérable de personnes d'origines différentes qui, néanmoins, sont aussi diamétralement opposées à eux en politique que le plus zélé protestant peut l'être; et si nous sommes bien informés, un des ministres actuels n'était-il pas un orangiste reconnu jusqu'au moment où le parti Lafontaine l'a pris par la main? Si donc les ministériels sont de la religion un point de ralliement pour leurs partisans, c'est un stratagème aussi absurde que risible, et le dernier auquel ils devraient avoir recours. Et si la renommée dit vrai, M. Lafontaine lui-même, n'a jamais été un spécimen fort remarquable de cette obéissance soumise aux autorités constituées religieuses ou civiles, si indispensablement requises de tout croyant chrétien; et l'introduction du gouvernement responsable n'a pas, que nous sachions, opéré un grand changement sous ce rapport chez l'honorable monsieur, à moins que ce ne soit depuis qu'il est rentré sous le présent Gouverneur-Général, au pouvoir où sa résignation chrétienne n'a pas subi beaucoup d'épreuves. Rien n'est plus éloigné de la vérité que de dire, comme l'ont dangereusement insinué quelques journaux français, qu'il y ait dans les résolutions des conservateurs de Montréal et de Brockville, une attaque dirigée contre aucune persuasion religieuse en particulier."

N'est-il pas étrange d'entendre l'explication du Mercury! Il y a chez lui mauvaise foi ou ineptie incroyables; mais pour faire voir à nos lecteurs ce qu'entendent ce que désirent les amis, les alliés du Mercury, nous reproduisons du Canada l'extrait suivant d'un journal Tory, publié à Sherbrooke et l'organe, nous pensons, du colonel Gage de célèbre notoriété.

Extrait d'une correspondance adressée de Montréal à la Gazette de Sherbrooke, en date du 23 avril.

" Je suppose que vous avez entendu parler du mouvement qui s'opère tranquillement dans cette ville, depuis dix jours; je veux dire la ligue. Les conservateurs se sont réunis à la fin. La ligue est maintenant organisée, et vous connaîtrez par les journaux quel en est l'objet. Je ne doute pas, si elle est conduite avec énergie, que les effets en soient tels qu'elle doit produire la justice de la cause. Il est inutile de contredire le fait que les descendants de l'Angleterre, sur ce continent, sont destinés à dominer, et non pas à être commandés. L'opposition peut être puissante pour un temps, et les cœurs bretons peuvent être abattus, mais restez persuadé qu'il est vain de croire plus longtemps à l'existence de la nationalité française dans cette province. Les Canadiens-français qui ont de l'intelligence, doivent admettre cette vérité. Ils sont environnés de tous côtés par une race d'hommes de beaucoup supérieure à la leur, et plus entreprenante—une race qui acquiert par degrés, mais d'une manière certaine, une influence dans le sein même du pays, qu'il est inutile de constater, et de vouloir détruire. Le cri de "Notre langue, NOTRE RELIGION et nos lois" a duré assez long-temps. Le temps est venu pour nous de donner aux Canadiens-français un goût de notre langue, de notre religion et de nos lois" en dépit d'eux-mêmes. Nous leur donnerons des lois supérieures à leurs vieilles coutumes moïsses de Paris, et un esprit de commerce, débarrassé des cens et rentes seigneuriales. Nous nous sommes soumis trop long-temps à de telles tracasseries (incumbrances), et la ligue sera de son mieux pour mettre à leur aise les Canadiens-Français sur leur vieux jours. En cela je leur souhaite succès."

guc est maintenant organisée, et vous connaîtrez par les journaux quel en est l'objet. Je ne doute pas, si elle est conduite avec énergie, que les effets en soient tels qu'elle doit produire la justice de la cause. Il est inutile de contredire le fait que les descendants de l'Angleterre, sur ce continent, sont destinés à dominer, et non pas à être commandés. L'opposition peut être puissante pour un temps, et les cœurs bretons peuvent être abattus, mais restez persuadé qu'il est vain de croire plus longtemps à l'existence de la nationalité française dans cette province. Les Canadiens-français qui ont de l'intelligence, doivent admettre cette vérité. Ils sont environnés de tous côtés par une race d'hommes de beaucoup supérieure à la leur, et plus entreprenante—une race qui acquiert par degrés, mais d'une manière certaine, une influence dans le sein même du pays, qu'il est inutile de constater, et de vouloir détruire. Le cri de "Notre langue, NOTRE RELIGION et nos lois" a duré assez long-temps. Le temps est venu pour nous de donner aux Canadiens-français un goût de notre langue, de notre religion et de nos lois" en dépit d'eux-mêmes. Nous leur donnerons des lois supérieures à leurs vieilles coutumes moïsses de Paris, et un esprit de commerce, débarrassé des cens et rentes seigneuriales. Nous nous sommes soumis trop long-temps à de telles tracasseries (incumbrances), et la ligue sera de son mieux pour mettre à leur aise les Canadiens-Français sur leur vieux jours. En cela je leur souhaite succès."

Où, nous le répétons, la querelle actuelle est une querelle de races, est une lutte politique, une lutte religieuse engagée contre les Canadiens-Français; une lutte à la quelle prennent une part plus ou moins actives, les fanatiques qui ont déclaré sur les journaux, qu'au nom de Dieu il fallait faire un effort pour retirer les Canadiens-Français de l'erreur et de la superstition dans lesquelles ils croissent. Et ce quo ces fanatiques ne peuvent pas faire au moyen de leurs bibles, de leurs prédicants et colporteurs suisses, ils ne le feraient par force, s'ils en avaient le pouvoir; ils ne nous feraient pas goûter bon gré malgré de leur religion, pour s'emparer de nos établissements de religion et de charité qu'ils convoitent avec toute la sainte cupidité qui les anime?

C'est en prêchant la paix et la concorde, que le Mercury a la bassesse de trainer devant le public, la vie privée, la vie intime de M. Lafontaine, et de vouloir faire ses lecteurs juges de l'observation ou de la non-observation de devoirs dont M. Lafontaine comme tout autre, ne doit compte qu'à Dieu!

Venons maintenant aux paroles de mielleuse hypocrisie du Mercury au sujet de la paix et de l'ordre. Voilà 45 ans que le Mercury existe; et pendant cette longue existence pas une année, pas un mois, pas une semaine, pas un jour à peine, où ce journal n'ait déversé, l'injure, l'outrage, l'insulte, le sarcasme, la raillerie sur les Canadiens-Français et sur tout ce qu'ils ont de plus cher et de plus sacré. Leurs représentants, il s'en est inoqué; leur majorité parlementaire, il l'a ridiculisée; leur loyauté, il l'a calomniée; leur bravoure en 1812, il l'a niée; leurs usages, leurs mœurs, il les a méprisés. A-t-il jamais défendu les Canadiens-Français contre les attaques calomnieuses, les insultes les outrages qu'ont déversés et que déversent encore sur notre race, nos institutions et nos usages, les journaux tories du pays ses amis et ses compères? Ne s'est-il pas toujours fait un plaisir, un devoir, de reproduire ces insultes et ces outrages, et d'y ajouter le poids de ses ineptes réflexions?

Et c'est après quarante cinq années d'une existence consacrée, à nous outrager, à nous insulter, que le Mercury à l'effronterie de venir nous prêcher la paix et la concorde?

Le temps ne nous permet pas d'ajouter quelques réflexions sur le reste de l'article du Mercury. Nous y reviendrons.

Le manque de temps nous a empêché de donner dans notre dernier numéro, l'extrait suivant d'une lettre écrite par un membre de l'Assemblée Législative:—

" Montréal, 1 mai. Le Herald de ce matin vous fournira les détails de la journée d'hier; il vous dira que Lord Elgin a été assailli de projectiles sous les yeux d'un détachement de cavalerie qui l'escortait, en arrivant à la maison du gouvernement, sans que le moindre mouvement ait été fait pour faire respecter la personne du représentant de la Reine. Au lieu de disperser ce rassemblement tumultueux s'il en fut jamais, le Herald vous dira que " le peuple se trouvait face à face avec les sol-

dat, et par tout il ne se passa rien entre le militaire et le peuple qui ne sentit une parfaite bonne humeur."

Lors de l'attaque encore plus sérieuse qui fut faite contre la voiture de Lord Elgin en s'en retournant, les dragons l'escortaient tout comme la première fois. Le moindre mouvement de leur part aurait suffi pour faire évanouir la canaille; mais rien. Ils ont même reçu patiemment les pierres et les œufs mal dirigés.

Vous me demanderez pourquoi, dans ce cas donner une garde au Gouverneur-Général. Certes, il serait beaucoup mieux gardé s'il sortait seul. Les citoyens honnêtes et paisibles lui feraient un renipart de leurs corps; mais ils pensent que s'ils en venaient aux mains avec les émeutiers, les balles, et les coups de baïonnette et de sabre leur seraient peu épargnés à eux; sous le prétexte de rétablir la paix. D'après tout ce qui se passe, c'est la ferme persuasion de tout le monde que les émeutiers savent de science certaine, que le militaire n'agira pas contre eux, qu'il les laissera se porter impunément à tous les excès.

Nos bonnes gens aux yeux de qui l'autorité avait encore beaucoup de prestige, sont tous bouleversés. La royauté a été pour eux profanée, déshonorée, et Dieu sait qu'elle finira impression leur en restera dans l'esprit.

Je croyais que la faction tory avait épuisé tout les genres d'humiliation et d'insultes envers lord Elgin, mais je me trompait. On rapporte aujourd'hui que le président des Anglicateurs de Montréal, Moffatt a, par la voie du Maire, fait offrir l'usage de sa prestigieuse personne pour protéger le Gouverneur-Général. Voilà qui est plus outrageant, à mon sens, que les œufs pourris et les pierres de la lâche et misérable canaille loyale.

Un des chefs des tories a dit que ce qui l'allarmait le plus, c'est qu'il voyait une bonne partie des émeutiers animés de l'esprit du pillage. Ces gens se rappellent leurs exploits de 1837 et 38 qui se sont bornés, à brûler, détruire et piller les paisibles habitants des campagnes coupables du péché originel d'être des damned French Canadians. Comme de raison le pillage est la partie la plus agréable et la seule dangereuse que leur rappelle leurs souvenirs."

Montréal 2 mai.

Les nouvelles qu'on reçoit aujourd'hui du Haut-Canada sont meilleures. Il y a des symptômes de réaction. Le fait est que les Tories ont tellement bandé leur arc, qu'il va en casser ou en perdre son ressort. Les honnêtes gens se sont à la fin allarmés, et nombre du parti tory sont dégoûtés.

Les adresses à Lord Elgin.

Nous donnons aujourd'hui, l'adresse des citoyens de Québec au Gouverneur-Général, et la réponse de Sa Seigneurie à la députation chargée de lui présenter cette adresse. La ville des Trois-Rivières, a aussi envoyé son adresse. Nous publions une adresse des habitants de la cité de Montréal qui se signe actuellement avec enthousiasme. Nous recommandons de nouveau aux habitants des campagnes d'user de diligence. Ces adresses, nous informé-ont, vont être transmises à Sa Majesté, en opposition aux mensongères et calomnieuses représentations des tories; ainsi donc il faut autant que possible qu'elles soient signées par la masse de la population de chaque localité.

Nous avons vu avec surprise dans l'avenir du 2 du courant, une réclamation que M. Rhéaume a chargé ce journal de faire contre un article dans lequel nous inculpions ce monsieur. De deux choses l'une, ou ce que nous avons dit est vrai, ou ne l'est pas. Dans le premier cas, M. Rhéaume n'avait pas besoin de faire dire par l'avenir que ses paroles avaient été tronquées, dénaturées. Dans le second cas, M. Rhéaume pouvait s'adresser à nous; nous serions fait un devoir de nous rétracter et de rendre justice à M. Rhéaume, si nos informations étaient fausses, comme nous l'avons déjà fait en une occasion précédente. Mais M. Rhéaume ne l'a pas fait en cette circonstance, et le public saura comment interpréter son silence.

L'avenir voudra bien reproduire ce qui précède.

La Législature du Massachusetts a refusé d'accorder une charte d'incorporation au collège de Ste. Croix situé en cet Etat.

Amusement.—La bande du 79ème régiment jouera pendant le mois de mai, tous les jeudis après-midi, de plus trois heures jusqu'à cinq heures; et au premier juin, le même jour, depuis 6 heures et demie jusqu'à huit heures et demie, dans le jardin du fort au monument Wolfe et Montcalm.

Nous apprenons avec plaisir, que la lettre que vient de terminer M. le Grand Vicair Mailloux, à Beauport, a été des plus fructueuses. Pas moins de 300 personnes se sont empressés courageusement, sous l'étendard de la bien faisante Société de Tempérance.

Dernières Nouvelles de Paris.

12 Avril.

Une députation de Gênes est arrivée à Paris, le 7 avril, pour implorer grâce et pardon de S. M. sarde. Ce qui, outre les affaires de Gênes, préoccupe beaucoup les esprits, c'est le procès du général Ramorino, qui sera jugé par un conseil de guerre. — Les Siciliens ont encore demandé pour roi constitutionnel le duc de Gênes. Le roi Victor-Emmanuel a refusé, tout comme avait refusé Charles-Albert. — La nomination du roi de Prusse comme empereur d'Allemagne trouve une opposition très-vive de la part du roi de Bavière. — La prise de Cronstadt par le général Bem est pleinement confirmée. — L'inauguration solennelle du roi Guillaume III aura lieu à Amsterdam le 8 mai. — L'instruction dirigée contre le représentant Eugène Raspail se poursuit avec rapidité. Il a été mandé à comparaître devant le juge d'instruction ce matin, à onze heures. On dit même qu'il a été arrêté hier à l'issue de la séance. — Ce n'est point à Londres, mais à Mons, en Belgique, que s'est, assure-t-on, réfugié le citoyen Proudhon.

A Son Excellence

Le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, Chevalier du Très-Noble Ordre du Chardon, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, et de l'Isle du Prince Édouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c. &c.

Qu'il plaise à Votre Excellence:

Nous, les très-fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, habitants soussignés de la cité de Montréal, approchons Votre Excellence avec de nouvelles assurances d'une loyauté dévouée et d'attachement pour la personne et le gouvernement de Sa Majesté, et de notre ferme désir de maintenir intacte la connexion qui subsiste heureusement en cette Province et le Grand Empire dont elle est une dépendance si importante.

Nous avons en commun avec la majorité de nos co-sujets tant dans le Haut que dans le Bas-Canada approuvé cordialement la manière dont Votre Excellence a administré le gouvernement de cette province, depuis l'époque où elle en a assumé les devoirs importants jusqu'à ce jour. Votre Excellence a dans toutes les occasions donné son puissant appui pour promouvoir ses intérêts matériels du peuple dont le gouvernement lui a été confié. Les associations d'agriculture, les entreprises de chemins à rails, les établissements d'éducation, les instituts d'artisans, ont eu dans la personne de Votre Excellence leur plus puissant avocat, et nous avons eu de la reconnaissance pour les efforts que Votre Excellence a faits pour engager les autorités de l'Empire à adopter des mesures propres à promouvoir nos intérêts commerciaux, à développer les grandes ressources de notre pays et à faciliter l'établissement de nos terres vacantes. Nous avons remarqué avec la plus vive satisfaction que tandis que Votre Excellence était le défenseur le plus marquant de tous les intérêts matériels du pays, pour l'obtention desquels les hommes de toutes les croyances, de tous les partis et de toutes les races peuvent se réunir, elle a évité de s'identifier avec la politique des divers partis. A l'exemple de Notre Bien-aimé Souverain, Votre Excellence s'est vraiment montrée le père des sujets canadiens de Sa Majesté. Sans égard à la différence de leurs vues politiques particulières, Votre Excellence a donné un appui cordial et constitutionnel aux diverses administrations dont les mesures ont obtenu l'approbation du parlement du pays. Entretien une telle opinion sur l'administration du gouvernement de cette province par Votre Excellence, nous avons vu avec peine et regret que dans un moment de grande excitation lorsque la paix et la tranquillité publiques ont été troublées par une populace d'émeutiers, une assemblée dépourvue des formalités ordinaires a été tenue dans la cité, à laquelle on a adopté une adresse à Sa Majesté pour le rappel de Votre Excellence.

Nous demandons à assurer Votre Excellence que la grande majorité des citoyens de Montréal, désapprouve entièrement les opinions exprimées à l'assemblée en question; et sont prêts à donner à Votre Excellence leur appui cordial dans l'administration du gouvernement, comme vous l'avez toujours eu devant, d'après des principes constitutionnels, avec justice et impartialité, pour le maintien de l'ordre public et du respect pour les lois du parlement de la province. Nous n'avons pas de termes assez forts pour exprimer l'horreur que nous avons de la conduite des auteurs et des instigateurs des outrages qui ont récemment commis dans cette cité, dont le plus remarquable est la destruction de la bâtisse occupée comme Maison du Parlement, avec les bibliothèques précieuses des deux Chambres et les archives publiques. Nous sentons vivement que notre cité a été déshonorée par ces outrages, mais nous nous flattons que Votre Excellence voudra bien croire que la conduite des émeutiers rencontre l'exécration générale.

ADRESSE.

A Son Excellence le Très-Honorable JAMES, COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE, Gouverneur Général du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence: Nous, les Fidèles Sujets de Sa Majesté, les citoyens de Québec, avons appris non seulement avec indignation, mais avec la plus vive douleur, les excès auxquels on s'est porté dans la nouvelle Capitale du Canada en violant la liberté de la Représentation du pays; liberté indispensable au fonctionnement de toute Constitution et à tout bon Gouvernement, en attaquant les Membres de la Législature et en détruisant avec l'édifice où se réunissaient les Chambres, des Archives précieuses et une riche Bibliothèque dont la perte ne se réparera jamais.

Nous témoignons la plus vive sympathie et notre profonde reconnaissance pour Votre Excellence qui, malgré des démonstrations menaçantes, avez fait usage sans crainte, du pouvoir que la Constitution vous confère, en donnant force de loi à une décision de deux autres Branches du Gouvernement, acte de fermeté et de justice qui vous a exposés à des violences indignes d'un peuple civilisé; et enfin que nous croyons devoir en cette occasion, vous offrir notre appui pour le maintien de l'ordre public, des droits de la Législature et la protection de Votre Personne.

Suivent les signatures. Québec, 29 Avril, 1849.

A laquelle il a plu à Son Excellence faire la Réponse suivante.

MESSIEURS, J'accepte avec une bien sincère gratitude de votre Loyale Adresse. Je déplore avec vous les excès qui ont été commis en la Cité de Montréal, et il m'est pénible de voir qu'aucune section de cette libre et intelligente société, ait agi comme si elle se croyait justifiable de faire prévaloir ses vues par la violence, quelque légitimes qu'elle les eut eues. Je me flatte que la masse des habitants de cette Province mettront fin à toutes tentatives de cette nature, et prêteront leur appui, comme le font les Citoyens de Québec, à la cause de l'ordre et de la paix. (Signé) ELGIN ET KINCARDINE. Hôtel du Gouvernement, Montréal, 1 Mai, 1849.

Dépêches Télégraphiques

Transmises pour l'Ami de la Religion.

Montréal 2 mai, 7 h. P. M. MARCHÉS.—Perlasse et Potasse en grande demande. Potasse 27s 3d. à 27s 6d. Perlasse, 28s 3d. à 28s 6d. Farine, aucune vente. Prix demandé 22s. au détail 24s. Provisions rien à dire. Echange sur Londres—10 et demi—sur New-York—2 et demi. Rien ne s'est fait dans les fonds. Débentures Provinciales 2 par 100 d'escompte. Dans les ventes en détail elles sont restées au pair.

Aujourd'hui tout est tranquille. Une adresse signée par 164 de nos citoyens exhortant le peuple à la paix et à l'ordre, a été publiée ce soir.

Il n'a été rien fait, hier dans le Conseil Législatif. Cette Chambre après quelques débats sur une adresse à son Excellence, s'est ajournée.

Dans la Chambre d'Assemblée rien n'a été fait non plus.

Irlande.—Le jury dans le procès de M. Duffrey, était à délibérer sur son verdict. On pense qu'il ne s'accordera pas. Le bruit courait à Dublin que Lord Clarendon allait résigner la Vice Royauté de l'Irlande. La misère qui règne dans l'Ouest et le sud de l'Irlande est vraiment allarmante.

Dernières nouvelles Commerce Isles.

L'abondance continue sur le marché monétaire anglais. Marchés des Céréales de Liverpool, 15 avril, 11. p. m. de même qu'hier. Les



prix demeurera stationnaires jusqu'à ce que le bloc des ports allemands ait été levé.

New-York, 2h. et demie p.m. 2 mai. Parisse \$5 62 1/2 à \$5 68 1/2. Parasso \$6 25. Farine de l'Ouest, vente plus de 15 quarts à \$4 62 1/2 à \$4 75. Do. de Troy et des autres ports, \$4 75 à \$4 81 1/2. Do. marques mêlées de l'Ohio et du Michigan, \$4 81 à \$4 94. Do. Bonne de do. \$4 94 à \$5 06. Do. première qualité de Michigan \$5 50 à \$5, 62 1/2.

GRAINS.—Bien sur le Blé, \$1, 01 à \$1, 04. Blé de l'Ohio, \$1, 15 à \$1, 17. Do. blanc, \$1, 23 à un \$1, 25 bonne qualité do. Genesee. Lard ferme. Mess. \$10, 25. Prime \$8, 27 1/2.

MONTRÉAL 3 mai, 7 h. P. M. Les Navires Albion et Montréal, sont encore dans le lac St. Pierre; Ils seront probablement dans le port demain au soir.

CONSEIL LÉGISLATIF. 2 mai. Cette chambre s'est réunie à 3 heures, et s'est occupée de la discussion d'une motion de l'honorable M. Ross ayant pour objet l'appel nominal des membres pour lundi en huit. Après des débats chaleureux, cette motion a été emportée à la majorité d'une voix.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE. 2 mai. M. le Procureur Général Baldwin présente le rapport du comité chargé de s'enquérir de l'état des Bills devant la chambre à l'époque de l'incendie de la maison du Parlement. Ce rapport recommande de procéder sur les diverses mesures mentionnées en icelui, l'impression de ce rapport ainsi que de la liste des Bills qui y est annexée, est ordonnée.

Chambre d'Assemblée. 3 mai. Sur motion de M. Christie, une adresse est votée à Son Excellence, représentant que cette Chambre ayant raison de croire qu'un grand nombre de documents publics et de papiers ayant rapport au gouvernement civil et militaire du Canada, etc. que c'est l'humble opinion de cette chambre, que ces documents, doivent sans perte de temps être sauvés de la ruine et de la destruction qui les menace, assurant à Son Excellence que toute dépense qui pourra être encourue pour les services d'une personne adroitement qualifiée pour apprécier et réunir et pour préserver les documents susdits sera volontiers approuvée par la Chambre quand elle en sera requise.

L'ordre du jour pour la 2e lecture des Bills suivants, est déchargé. Bill pour amender la loi du Libello; Bill pour changer la tenue des Sessions de la Paix dans le Haut-Canada; Bill pour incorporer les membres de l'Eglise Presbytérienne en Canada; Bill pour amender la loi relative à la dot, dans le Haut-Canada; Bill pour amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du Toronto et du Lac Huron; Bill pour incorporer les Réchabites; Bill pour autoriser le droit de Rétention (lien) sur les vaisseaux navigant sur les lacs;

Le Bill de la compagnie du pont suspendu de Niagara est considéré de nouveau et amendé en comité, ordonné que le comité fasse rapport demain.

Le bill pour amender l'acte des Sociétés d'Agriculture du Haut-Canada est déchargé.

New-York, 3 mai, 6h. et demie P. M. Blé, Parisse \$5 25. do. d'Indiana, \$1. Parasso \$5 62 1/2 à \$5 68 1/2. Farine du Canada \$4 50. Do la Cité, \$4 62 1/2 à \$4 68 1/2. Genesee, \$4 75 à \$4 81 1/2. Michigan et Ohio, \$4 81 à \$4 94. LARD. Prime de l'Ohio \$3 37 1/2 mess \$4 10 37 1/2.

Lady Franklin a respectueusement prié le Président des Etats-Unis de vouloir donner sa coopération dans la recherche de Sir J. Franklin; ce que le Président a accédé volontiers.

GAZETTE DES MARCHANDS. Nouvelles Commerciales.

MARCHÉ DE TORONTO.—26 avril. Grains.—Blé, par minot, 4s-3d à 4s-6d. Orge, 1s-6d à 1s-9d. Seigle, 2s-6d à 3s-2d. Avoine, 1s à 1s-2d. Pois, 1s-6d à 2s. Fleur, par barils, 196 lbs. 16s-3d à 21s-3d. Farine d'avoine, ditto 16s à 18s.

Vaisseaux des différents ports étrangers qui ont fait voile pour le Canada, depuis le 24 mars au 12 avril:—

POUR QUÉBEC. Portsmouth, 5 avril.—Sir John Falstaff, Rowell.

Southampton, 5 avril.—Prince, Robertson; Port Glasgow, Blandford.—3.—Ella Jane, Chiswell.

Torquay, 5 avril.—Margaret, Field. Alloa, 27 mars.—Thames, Bell. Grangemouth, 26 mars.—Henry Porter.—Greig.

Leith, 27 mars.—Royalist, Beveridge. Dumfries, 28 mars.—Dianna, Edgar.—31.—John Wilson, Coupland.

Dundee, 31 mars.—Egerton, Henderson.

Whitby, 27 mars.—Nepane, Turnbull. Limerick, 28 mars.—Jesse, Gorman.—2 avril Maria, Heligan.

Sligo, 30 mars.—Sarah, Blegdon. Gloucester, 5 avril.—Tynemouth Castle, Pige.

Waterford, 31 mars.—Lady Campbell, Hodge. Swansen, 3 avril.—Maria, Davies.

Wivenhoe, 1 avril.—Wm. & Mary, Allen.

ENTRÉS EN CHARGEMENT. Londres 31 mars.—Wilson, Stamp, pour Québec et Montréal.

Liverpool, 3 avril.—Shaw, Hewitt, pour St. Jean de Terre-Neuve et Québec; Scipio, Gregg; Britannia, Corkhill; Argent, Allison, pour Québec. 2.—Corsair, Akitt; Aunt Mary, Baxter; Spencer, Webster, pour Québec. 30 mars.—Horatio, Hamilton, pour St. Jean de Terre-Neuve et Québec; Nestor, do do.

Port de Québec. EXPÉDIÉ. Coquette Swift, capitaine Lelanc, à Dean & Co, pour Ristigouche

EN CHARGEMENT. 1 Mai. John Knox, 1,196 tonneaux, à John Munn, pour Liverpool.

Victoria, 57 tonneaux, à Noad, pour Miramichi. Providence, 28 ton. à Symes & Co. Marie Ste. Croix, 33 ton. à McKay & Casels, pour Tatmagouche.

St. André, 68 ton. pour Miramichi. Jean Ann, 48 ton. à McKay & Casels, pour Tatmagouche.

2 mai. Vigilante, 36 ton. à M. I. Wilson, pour Ristigouche.

MARIAGES. Lundi le 30 avril, à St. Roch de Québec, par le Rév. Charrest, curé, M. Edouard Thrahan, maître charpenier, à Mlle Esther Caroline, fille aînée de feu sieur Paul Hamel, en son vivant, maître forgeron de de cette ville.

ANNONCES. A vendre par les Soussignés. CHARBON de SMITH double criblé, BRIQUE à Feu, Brique Grise, Peinture blanche, Nos. 1, X. XX. XXX. Colle, Vitres, Cloux à planches.

C. E. LEVEY & Cie. Quai Levey. Québec, 4 mai, 1849.

A Vendre par les Soussignés. SUCRE Raffiné, Indigo, Thé, Tawankay et Jeune Hyson, Vin de Porto, en futailles et en bouteilles, Bouteilles à vin et Pipes T. D. Ancres, Chânes, Grélines, Chevilles, Barres de fer, Cuivre, Verrours, de métal jaune et de composition.

C. E. LEVEY & Cie. Quai de Levey. Québec, 4 mai, 1849.

M. PATRY, Architecte, demeure Rue Desfossés, vis-à-vis chez M. Thos. Larivière, St. Roch de Québec.—4 mai 1849.

G. TALBOT, Avocat, a établi son bureau au No. 63, Rue St. Louis, Haute-Ville de Québec, 5e porte de la Cour.—4 mai, 1849.

Maison de Campagne A louer immédiatement. Le second étage d'une maison neuve, très bien finie, située sur la Petite Rivière St. Charles, près du pont de Scott, contenant cinq appartements, et formant par le moyen d'un Arche une vaste salle pour réunions, est maintenant prêt à être loué en s'adressant au propriétaire sur les lieux.

Ls. PICARD. Québec. 2 mai. 1849. Petite Rivière.

Corporation de la Société d'Education DU DISTRICT DE QUÉBEC. L'ASSEMBLÉE générale pour l'élection des officiers de la susdite société aura lieu LUNDI, SEPT du courant, à la chapelle St. JOSEPH, à DEUX heures, P. M.

C. DELAGRAVE, S. S. E. D. Q. Québec, 2 mai, 1849.

A VENDRE. BLE. ORGE, POIS, FARINE ENTIÈRE en poches et en quart. FLEUR fine et supérieure.

ADAM BURNS. Quai Napoléon. Québec, 30 avril 1849. 26-p.

Grains de Semence. 200 MINOTS du plus beau BLE de la MER NOIRE. 200 minots, ORGE Supérieure. Un petit lot d'ORGE très supérieure double rouillé.

ADAM BURNS. Quai Napoléon. Québec, 30 avril 1849. 26-p.

ANNONCES. SITUATION D'UN INSTITUTEUR DEMANDÉE.

UN jeune homme capable d'enseigner le français, l'anglais, l'arithmétique, la géographie et même la tenue des livres demande une situation comme instituteur de la campagne. S'a dresser à ce bureau. Québec, 25 avril 1849.

ORGE A VENDRE. ACTUELLEMENT en vente dans le Hangar de Mr. Quéroux, rue St. Paul. 500 Minots d'Orge pour semence en petits lots à la commodité des acheteurs. S'adresser sur les lieux ou à HAMEL & FREKE, Québec, 20 avril 1849.

On demande à acheter. UNE grande balance, avec ses poids, comprenant 2 poids de 56; 2 de 28; de 14 et de 7 livres. S'adresser à ce bureau. Québec, 16 Avril 1849.

A LOUER LA POINTE LEVY. (En Haut de la côte d'Ouest.) UNE MAISON et DEUX magasins, l'un de 25 sur 50, l'autre de 20 sur 20 pieds, avec jardin, puits et dépendances, dans une excellente place pour le commerce, et propre à une ou deux familles. S'adresser à ALBERT ANGERS, Faubourg St. Jean, Rue St. Jean. Québec, 16 mars 1849.

Batisses Wolfe A LOUER. LE superbe magasin maintenant occupé par M. McGill, sellier, batisse Wolf, Rue St. Jean, s'adresser à F. EVANTUREL, Avocat. No. 32, rue St. Louis. Québec, 2 Février 1849.

LE SOUSSIGNÉ VIENT de recevoir et offre en vente une quantité choisie de BŒUF des Townships. —AUSSI— Une quantité de lard fumé des Townships de la première qualité.

W. Le CHEMINANT, No. 4, Rue la Fabrique Québec, 12 Janvier 1848.

LA LYRE CANADIENNE. LES Souscripteurs à LA LYRE CANADIENNE, pourront se procurer maintenant à ce bureau la Gravure-frontispice. Elle est offerte gratuitement. Québec, 13 avril, 1849.

ETUDE DE NOTAIRE. Le Soussigné, tenu depuis quelque temps hors de cette ville à l'honneur d'annoncer qu'il a repris l'exercice de sa profession en son bureau actuel, Rue d'Alouville, porte voisine de M. P. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LÉCUYER. Québec, 12 Janvier 1848.

JOHN D. TRIPP. EN adressant ses remerciements les plus sincères au public et Messieurs de Québec, les informe respectueusement qu'il est maintenant prêt à prendre des pensionnaires pour l'hiver à des conditions raisonnables, et assure ceux qui voudront bien le favoriser, qu'il n'épargnera rien pour leur procurer tout le confort possible.

N. B. Goulers et Lanché prêts sous le plus court délai. Québec, 1 décembre 1848.

ORGUE. Un superbe ORGUE à vendre (cinq jeux complets) peut être à l'Eglise Bonsceurs (Montréal). Pour plus amples informations, s'adresser à TOUSSAINT CHERRIER, 81 Rue St. Denis Montréal.

N. B. Toutes lettres adressées à ce sujet au bureau de ce journal, recevront attention : Québec, 7 mars 1849.

Rue P. V. BOUCHARD (Rue Sous-le-Port) QUÉBEC. (Rue Sous-le-Port Basse-Ville, Basse-Ville.) OFFRE en vente à ses magasins, rue Sous-le-Port, Basse-Ville, un assortiment complet de HARDÉS FARTÉS, telle que Blouses, Culottes, Vestes, Chemises, Caleçons, etc., etc., une quantité de Valises et de Porte-Manteaux, etc.

—AVEC— Un assortiment varié de draps fins et superflus pour redingottes et pour manteaux, casimirs, patrons de vestes, casques, casquettes en pelletteries, gants, mitaines, etc.

—AUSSI— 600 paires de souliers d'original unis et brodés 000 Meules de Carquette, etc. Le tout à vendre à bas prix pour de l'argent comptant, Québec, 20 novembre 1848.

TROUVÉ. A la haute-ville, la semaine dernière un paquet de clof, attaché dans un anneau d'acier. La personne pourra les avoir en s'adressant à ce bureau, et en payant les frais de cet annonce. Québec, 23 avril 1849.

ATTENTION. DEUX ou trois jeunes gens pourraient se procurer une maison de pension, dans une famille privée, dans la Haute-Ville. S'adresser à ce bureau. Québec, 13 avril 1849.

ANNONCES. Des Bons des Incendies de Québec. Bureau du Receveur-Général. Montréal, 23 mars 1849.

AVIS public est par le présent donné que les porteurs des Bons des Incendies de Québec, qui désirent obtenir le remboursement de leur argent à Québec, de l'intérêt qui leur est dû, pourront le recevoir en s'adressant à FELIX GLACKLÉYER, écuier, à l'ancienne bâtisse du Parlement à Québec, qui livrera en double aux demandants les formulaires de reçu nécessaires.

AVIS public est de plus donné aux parties en faveur desquelles ces bons ont été accordés sous forme de PAÏET, que M. GLACKLÉYER est autorisé à aussi autoriser à demander et recevoir le remboursement de L'INTERÊT ACCUÉ, accumulé ou s'accumulant sur les bons.

L. M. VIGIER, Insp. Gén. de S. M.

PIÈCE CURIEUSE d'Horlogerie. EN vente et exécuté par moi-même, ANTOINE ROUSSEAU, demeurant à St. Roch de Québec, rue St. Joseph.

C'est une horloge-monstre à cinq cadrans dont quatre de 4 pieds de diamètre, indiquant l'heure au dehors, et un de 2 pieds de diamètre à l'intérieur, l'horloge suppose sur un édifice quelconque.

Elle sonne à toutes les heures, demi-heures et quarts d'heure, et préside à cette opération par des arcs cartés, donne le signal de l'Angélus aux heures prescrites; indique le quantième du mois au son de la cloche, et peut donner l'alarme aux quatre coins de la cité dans un cas d'incendie. Le mécanisme embrase une surface de 6 pieds sur 5 et demi, sur une profondeur de 3 pieds et demi pose 750 livres, sans inclure la pesanteur des poids qui s'élève à 850 livres, et celle des neuf cloches pesant ensemble 80 livres. L'horloge opérera 40 jours sans la monter.

L'exhibition s'en fera prochainement Québec, 7 mars 1849.

UNE CARTE. Le soussigné est maintenant prêt à recevoir un nombre limité d'élèves à être instruits dans les diverses branches de l'Architecture, de l'Architecture, de la Géométrie, conjointement, ou séparément, au gré de l'élève. Le soussigné enseigne aussi, insurrection de toute espèce, Géométrie, mathématiques, Algèbre, etc.

CHS. BAILLARGE, Château St. Louis. 14 mars 1845.

HOTEL DU BATEAU A VAPEUR. TROIS-RIVIÈRES. Le soussigné reconnaissant envers ses anciens amis et le public en général pour l'encouragement qu'il a reçu le plus qu'il tient un hôtel dans cette ville, c'est-à-dire depuis QUARANTE ANS, prend la liberté de les informer qu'il retourne à son ancien poste, à l'Hôtel du Quai du Bateau-a-Vapeur, le 1er Mai prochain.

Comme tout le local subit des réparations complètes et sera mis dans l'ordre le plus parfait, les voyageurs peuvent à tout certitude qu'ils trouveront chez lui le service le plus exact, les meilleurs vins et liqueurs et les emménagements les plus parfaits.

L. OSTROM. Trois-Rivières, 18 avril 1849.

MR. MOIT est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pièces, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph.

LS. LEMIEUX, RELIEUR, A TRANSPORTÉ SON ATELIER DE RELIURE RUE ST. JOSEPH, HAUTE-VILLE, Au-dessus de chez M. Bethel, Cordonnier, vis-à-vis chez M. Ls. Bilodeau, marchand Québec, 12 février, 1848.

REPertoire NATIONAL. Ceux qui désirent souscrire doivent s'adresser chez les principaux libraires du Canada, ou à Mr. M. F. VESTINA, agent. Québec, 15 Sept. 1855.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, A transporté son Etablissement No 2, RUE LA FABRIQUE, vis-à-vis le Magasin de M. Boissau, Près du Marché de la Haute-Ville. QUÉBEC.

ON demande des nouvelles de BENJAMIN RODGERS, artisan, qui quitta son endroit natal dans le Yorkshire, Angleterre, il y a sept ans. Les dernières nouvelles qu'on en a sont de Québec, où il travaillait il y a sept ans. Son frère Joseph Rodgers, Nooking, près de Wakefield, Yorkshire, recevra avec reconnaissance tous renseignements sur sa position actuelle. S'adresser à M. John Bruck Windowen, Drummondville, Canada-Est. Québec, 13 avril 1849.

Le soussigné a établi temporairement son Bureau dans le haut de la maison occupée par MM. J. & O. CREMAZIE, rue la Fabrique No. 12. J. CREMAZIE, Avocat. Québec, 6 Septembre 1848.

ANNONCE. La Compagnie de GRAENFENBERG. La Compagnie de Graenfenberg est maintenant incorporée par la législature de l'Etat de New-York avec un capital de \$100,000. Ses directeurs et ses officiers sont des messieurs qui par leur position commerciale, sociale ou professionnelle, peuvent donner de la respectabilité à ses affaires.

On peut avoir la plus entière confiance dans les médecins qui portent les armes de la compagnie; et partout où se rencontre un dépôt ou une branche de Graenfenberg le public peut obtenir les meilleurs remèdes. Dans toutes les localités où il n'y a pas de branche les habitants devraient prendre des mesures appropriées pour qu'il y en soit établi.

La compagnie possède dans ses nombreux bureaux, DES MILLIERS DE CERTIFICATS, qu'elle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns qui ont tous été examinés et certifiés par le Révérend N. Romg, D. D., T. Haller (directeur du Congrès médical de New-York) et son honneur W. V. Brady, ex-doyen de la cité de New-York.

D. BARTON, Secrétaire, Bureau de la Compagnie de Graenfenberg, Broadway, No 50 New-York, juin 1848.

LES MEDICINES DE GRAENFENBERG. Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies pour lesquels ils sont recommandés; on a jeté beaucoup de discrédit sur les médecines brutes, à leur attribuer des propriétés curatives universelles. Il faut être non seulement un homme encore impudant pour répandre une pareille doctrine chez un public intelligent; elle est contraire aux premiers principes du sens commun.

La série des médecines de Graenfenberg commencent par les PILULES VEGETALES DE Graenfenberg.

Les maladies suivantes cèdent facilement à ces pilules:— L'As-hène, Les Maladies Biliéuses, Les Clous, Les Inséctions—action déficiente! Les Maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toux—pendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Consumption dyspeptique, La Digestion imparfaite, Le Sang porté à la tête, Les maladies d'Oreilles, Les Érysipèles, L'Épilepsie; Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Verdères, La Grippe; Des brûlements de cœur, Le mal de tête, L'hygiène, Les rétentions d'urine, L'indigestion, L'inflammation des parties vitales, L'inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les suppressions mensuelles! Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre nerveuse, intermittente ou continue; Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFENBERG. ENTIEREMENT VEGETALE. Arrangée avec soin et élégante par la compagnie de Graenfenberg et tirée d'une qualité de plantes Médicales, PURIFIANTES, APOCALISSANTES OU TONIQUES, de racines, d'herbes et d'épices recueillies dans les forêts et les prairies de Amérique.—Prix 15. 3d. par paquet.

LA PANACHE DES ENFANTS. Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets. Pour la dysenterie et toutes les autres affections de l'estomac et des intestins elle est infatigable. Prene en petites doses de temps à autre elle raye de la maladie dans tous les climats. Elle n'a besoin que d'être essayée pour être recommandée par toutes les mères de famille. Dans les Etats du Sud de l'Ouest, du sud-ouest et des tropiques est valent être inestimable. Il n'y a pas devant le public d'autre remède auquel on puisse se fier pour les maladies des enfants. Elle comble un vide, et toutes les mères en sentent le besoin. Prix 2s. 6d. avec de longues instructions.

LA LOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX. Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opéré des cures merveilleuses. C'est un remède positif et prompt pour l'inflammation ordinaire, la lèze ou obscurcissement de la vue les larmes involontaires, les taches et rougeurs dans les yeux, etc., etc. Prix 1s. 3d. la bouteille avec d'amples instructions.

La Salseparille de Graenfenberg. Cet extrait de salseparille possède une efficacité remarquable plus grande que toute autre salseparille, soit dans ce pays soit ailleurs. Elle est préparée sur un plan tout nouveau et par un mécanisme compliqué qui a pour résultat toutes les propriétés élogieuses de la salseparille et d'autres ingrédients sont extraits dans toute leur excellence. La matière inerte et sans vertu qui encombre les autres préparations de salseparille est exclue de celle-ci par les mêmes moyens. Une bouteille de salseparille de Graenfenberg en vaut dix des autres et est par conséquent dix fois meilleur marché.

PRIX 5 LA BOUTEILLE. L'ONGUENT DE LA MONTAGNE VERTE. Parmi les maladies auxquelles est onguent extraordinaire est adapté, on peut énumérer les suivantes. Les ENFLURES GLANDULEAIRES et du Visage.— Les maux de seins des nourrices.— La Brûlure.— Les Clous et les Dardes.— La Peste.— Il n'y a pas d'application plus précieuse que celle-ci pour les BRÛLURES PAR LE FEU OU L'EAU BOULLANTE, LES PLAIES DE BLESSURES, LES ÉRYSIPÈLES, LES HÉMORROÏDES.

Il guérit promptement toutes les CONTESSIONS, les COUPURES FRAÎCHES, les PUS, les FURONCLES ou SCROFULÉUSES sont promptement amenés à un état satisfaisant et souvent guéris par ce remède. Prix 1s. 3d. la Boîte avec d'amples instructions.

PRIX TRENTE SOUS LA BOITE. Seul Agent pour Québec. JOSEPH BOWLES, Salle Médicale.

Avis aux Marchands.

IMPORTANT POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE.

Le Propriétaire de l'Ami de la Religion et de la Patrie prend la liberté d'offrir à ses amis et au public en général ses remerciements sincères pour l'encouragement vraiment libéral dont on a bien voulu le favoriser.

Voici la saison des affaires qui va bientôt commencer pour le commerce et l'industrie en général, nous nous permettrons de rappeler aux marchands canadiens, les avantages immenses de faire des annonces.

La circulation de l'Ami de la Religion et de la Patrie s'étendant rapidement de jour en jour, parmi toutes les classes de la société, vu la modicité de son prix d'abonnement, ce journal devient un excellent centre de publicité.

Pour donner des facilités aux personnes qui annoncent, nous avons adopté un plan qui ne manquera pas d'être avantageux pour le commerce.

A date de ce jour, nous infirmerons à l'année, les colonnes ou parties de colonnes, de notre journal, pour la somme de £ aux marchands ou autres personnes qui sont dans la nécessité d'annoncer.

Nous espérons que ce nouveau moyen, aura l'effet d'engager la plus grande partie des marchands canadiens-français à s'annoncer.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N° 14, Haute-Ville. Québec, 26 mai 1848.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE. DU DOCTEUR TOWNSEND.

Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte; il est à six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent.

MÉDECINE DE L'AUTOMNE ET DE L'HIVER. La grande beauté et la supériorité de cette Salsepareille sur tous les autres remèdes est que tout en extirpant la maladie il donne de la vigueur au corps.

SOIN DE LA CONSUMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER, LA CONSUMPTION PEUT SE GUÉRIR.

La Bronchite, Consumption, la Maladie du Foie, le Rhume, la Toxique, les Catarrhes, l'Asthme, le Crochément et Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Névroses, les douleurs de Cote, etc.

SINGULIER CAS DE CONSUMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on apprenne qu'un grand nombre de consumptifs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend.

Docteur Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consommation nerveuse au dernier degré et je n'espérais plus regagner mes forces et ma santé.

CHARLES QUIMBY. Signé et assermenté devant moi à Orange le 2 août 1847. CYRUS BALDWIN. Juge de paix.

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consumption est incurable si vous le pouvez. New-York, 23 avril 1847.

Dr. Townsend—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un rhume très grave qui empirait de plus en plus.

WM. RUSSELL, 65 rue Caillerie.

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat ci-annexé raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement.

Dr. Townsend—J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix.

JOSEPH TAYLOR, 128 rue York Brooklyn.

DEUX ENFANTS GUERIS.

Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malade, mouraient.

Dr. Townsend—Cher monsieur, deux de mes enfants ont été guéris de la dysenterie et de la maladie de l'été par l'usage de votre Salsepareille. L'un était âgé de 13 mois et l'autre de 3 ans.

Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus enracinées.

Blackwells Island, 14 Sept. 1847. Dr. Townsend—Cher monsieur, j'ai souffert terriblement pendant neuf ans, de Rhumatisme; je ne puis ni manger ni dormir ni travailler pendant un temps considérable.

South Brooklyn, 17 Août 1847. Dr. Townsend—Cher monsieur; ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher.

On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes.

New-York, 23 Septembre 1847. Dr. Townsend—Cher monsieur: ma femme était malade depuis un an des diverses maladies auxquelles les femmes sont exposées; elle était si faible et si souffrante qu'à la fin elle ne pouvait plus marcher.

Nul fluide ni remède décoloré jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille.

Dr. Townsend—Cher monsieur: J'ai été affligé pendant plusieurs années de dyspepsie sous ses formes les plus tristes, accompagnée d'aigreurs d'estomac de la perte de l'appétit, d'abattement et d'une grande aversion contre toutes espèces de nourriture.

Dr. Townsend—Cher monsieur: J'ai le plaisir de dire que pour l'avantage de ceux que cela peut concerner que ma fille âgée de deux ans et demie était affligée de faiblesse et de la perte de la voix.

W. W. VAV ZANDT. Se vend à Québec chez JOS. BOWLES, Salle médicale, de la Haute-Ville.

GRAND TIRAGE AU SORT DE PROPRIETES FONCIERES, SITUÉES DANS LA CITE ET LES ENVIRONS DE QUEBEC, COMPRENANT TREIZE LOTS, dont la valeur est comme suit:

Table with 3 columns: Valeur de chaque lot, No., and Rév. Annuel. Total: £6,875.

Ce montant est divisé en 1375 parts de £5 chaque. Ceux qui désireraient acquérir des actions dans ce Tirage au sort, signeront le programme, mentionnant le lieu de leur résidence et le nombre de parts qu'ils prennent.

Les tirages seront faits au moyen de Billets, dont treize seront bons, les autres nuls. Sur chacun des bons billets sera marqué un des numéros des dix treize lots, et le porteur aura droit à la propriété dont le numéro sera sur son billet.

Le tirage aura lieu aussitôt que toutes les parts seront prises, et il sera donné avis dans les papiers publics, du temps et du lieu du tirage.

Sur tel avis, chacun devra déposer dans une des Banques, indiquées dans tel avis, soit à Québec ou à Montréal, le prix des actions qu'il aura prises, et il recevra aux dites Banques autant de billets, chacun lui donnant droit à une chance, qu'il aura pris d'actions.

Les propriétés seront franches et quittes de toutes dettes et hypothèques. Et afin de donner toute sûreté à ceux auxquels les lots écherront; le montant de tous les billets restera déposé dans les Banques où ils auront été originairement placés pour être payés à ceux qui ont des hypothèques sur ces propriétés, ou déposé en cour au cas que les acquéreurs jugeraient à propos de prendre des lettres de ratification, et dans ce cas les acquéreurs seront tenus de poursuivre la dite ratification sans aucun délai.

Le propriétaire s'oblige à signer un contrat de vente des dites propriétés, en faveur de ceux auxquels elles écherront.

DESCRIPTIONS DES LOTS.

PREMIER LOT.—Un quartier situé en la Basse-Ville de Québec, du côté nord de la rue St. Paul, sur la rivière St. Charles; comprenant 44 pieds et 41 pouce de largeur sur 379 pieds 2 pouces de profondeur, mesure anglaise, à distraire toutes fois les trois rues St. André, St. Antoine et St. Jérôme, de trente pieds français de largeur chaque, dont l'acquéreur aura néanmoins la liberté de se servir jusqu'à ce qu'elle soient ouvertes.

SECOND LOT.—Comprend un terrain situé en la Basse-Ville de Québec, quartier St. Pierre, au côté nord de la rue St. Paul; de 41 pieds 2 pouces de large, sur la rue St. Paul, et 43 pieds 10 pouces de large le long de l'alignement, sud de la rue St. André, sur 127 pieds du profondeur, le tout mesure anglaise, borné en front par la rue St. Paul, et en profondeur par l'alignement sud de la rue St. André; joint à l'est à François Joseph Parent, et à l'ouest à James Gibb.

TROISIEME LOT.—Un lopin de terre situé en la paroisse de Charlesbourg, Seigneurie de Notre Dame des Anges, en le comté de Québec, au lieu nommé Village St. Pierre, à environ six mi les de la ville, d'un arpent et demi de front sur trois arpents et quatre perches de profondeur; avec un morceau de terre y adjoignant du côté nord, de six perches de large, sur un arpent et quatre perches de profondeur, distrait de la terre d'Alexis Bedard, ces deux lots contigus et bornés en front vers l'est par le chemin de Roi dit chemin St. Pierre, en profondeur vers l'ouest par le lot No 5, et par Alexis Bedard au côté nord encore par le dit Alexis Bedard, et au côté sud par Louis Bedard, avec une maison neuve de 66 pieds de longueur, bien finie dans le dernier goût, une grange et étable bien faite, avec puits de pompe.

QUATRIEME LOT.—Un lopin de terre, distrait du lot ci-dessus troisième désigné, au coin sud-ouest d'icelle, ayant cinq perches de front au chemin et six perches de largeur à sa profondeur, sur un arpent et demi de profondeur, borné en front vers l'est par le chemin du Roi, en profondeur et au côté nord au lot No 3, ci-dessus désigné, et au sud par Louis Bedard.

CINQUIEME LOT.—Se compose d'un lopin de terre situé au même lieu, d'un arpent et demi de large sur un arpent et cinq perches de profondeur, situé entre le lot No 3. Sur lequel est un moulin à scie de 60 pieds de longueur avec 11 scies, dans le meilleur ordre possible et prêt à opérer, ce moulin ne manque jamais d'eau dans aucune saison.

SIXIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No 9.

SEPTIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, derrière l'emplacement du dit Daniel Hodge, qui est au côté nord de la dite rue St. Jean, de 42 pieds 7 pouces de large à sa profondeur, borné en front vers le nord au dit Daniel Hodge, et par derrière vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté sud-ouest au lot No 9, ci-dessus désigné, et au côté est au onzième lot ci-dessus désigné; avec un droit de passage pour voiture ou autrement à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer du dit lot à la rue St. Jean, avec une petite maison en bois dessus construite.

HUITIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No 9.

NEUVIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No 9.

DIXIEME LOT.—Un emplacement situé au dit Faubourg St. Jean, de cette ville, au côté sud de la rue St. Jean, de 43 pieds 10 pouces de front sur la dite rue, et 42 pieds 6 pouces de large à sa profondeur, sur 130 pieds 6 pouces de profondeur; borné en front vers le nord par la dite rue St. Jean, et en profondeur vers le sud par le terrain de l'ordonnance, joignant au sud-ouest à la veuve Miller, et au nord-est parti à Daniel Hodge, et partie à F. J. Parent; le pignon sud-ouest de la maison de Hodge, mitoyen avec ce dit lot No 9.

ONZIEME LOT.—Un emplacement au côté de celui ci-dessus dixième désigné de 43 pieds 7 pouces de front, sur 63 pieds 11 pouces de profondeur; borné au bout nord au terrain des représentants Crow, et en profondeur vers le sud au terrain de l'ordonnance; joignant au côté ouest au lot No 10, ci-dessus désigné, et au côté est au nommé Mauffet, avec droit de passage en commun avec le propriétaire du lot No 10, à travers l'emplacement de Daniel Hodge, pour communiquer à la rue St. Jean.

DOUZIEME LOT.—Un emplacement situé en le dit Faubourg St. Jean, au côté sud de la rue Richelieu, de 42 pieds 2 pouces de front sur 72 pieds 2 pouces au côté ouest, et 76 pieds au côté est; borné en front vers le nord par la dite rue Richelieu, et en profondeur vers le sud par le nommé Desjardins, joignant au côté est à Joseph Savard, et au côté ouest à Masson.

TREIZIEME LOT.—Un lopin de terre situé au dit Faubourg St. Jean, au côté nord-est de la rue Plessis, de trente pieds de front sur cent huit pieds de profondeur, étant la moitié au côté sud-ouest du lot No 2, et partie du lot No 3, borné en front par la dite rue Plessis, et en profondeur par Jacques Blanchard, représentant les héritiers de feu J. F. Perrault, avec lequel le mur de clôture est mitoyen. Le tout suivant les titres et plans. Lesquels plans pourront être vus en s'adressant au Bureau du Cadastre ou au Bureau du propriétaire, No 78, rue St. Paul, soussigné duquel on pourra obtenir toute information ultérieure.

F. J. PARENT. Des listes de souscriptions sont déposées à la Bourse, aux bureaux des divers journaux et chez tous les libraires. Québec 14 mars 1848.

G. Passio, ARTISTE Italien.

Rue Couillard, Haute-Ville, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUEBEC.

APPEL AUX ARTISANS. AUX OUVRIERS.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec, dans ses premières années, a vu ses premiers succès réalisés. Quant à l'Institut, compte déjà plus de 300 membres et sous peu pourra leur offrir l'usage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables de l'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instruction mutuelle, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il aime à partager avec lui les avantages de l'association par ordre.

J. B. A. CHARLIER, Secrétaire-Archiviste de l'Institut Canadien.

GEORGES BIGAQUETTE, Membres du Comité, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant—Québec, 16 juin 1848.

MELANGES RELIGIEUX.

Ce Journal paraît deux fois par semaine, le Mardi et vendredi; il est Religieux, Politique Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$1 par année.

On s'abonne à Québec, chez Messrs D. Martinon, au vicariat de Québec. Montréal, 15 nov. 1848.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie.

J. D. FERGUSON, HORLOGER ET BIJOUTIER, No. 9, Rue Lamontagne, QUÉBEC.

INFORME respectueusement ses nombreux amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à lever, à patente, défectives, à la Montre de Lépine, véritables, Horloges BIJOUTIERIE, coutellerie fine, parfumerie, articles français de fantaisie, qui après examen seront trouvés être meilleur assortiment qu'il ait jamais été importé en cette cité et qui seront vendus COMPTANT à petit profit.

M. D. F. ayant eu occasion d'acquiescer à l'immense quantité de son art dans les meilleurs établissements de Québec et de Montréal, pendant les six dernières années, espère par son attention incessante mériter une part du patronage public.

N. B. Toutes espèces de Montres et d'Horloges, nettoyées et réparées avec soin, et garanties à des termes modérés. Québec 21 Juin 1848.

Conditions.

L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et se vend que Douze Chelins et demi par année (autre les frais de poste.) payable d'avance ou dans les trois premiers mois du semestre. Pour tous qui ne se conformeront pas à cette condition, le bonnement sera de 15s. payable à la fin de chaque semestre.

AVANTAGEUX.—Les MM. du clergé ou autres personnes qui nous procureront à l'avenir que souscriptions, payant d'avance le semestre (5s) ou l'année, recevront le journal gratis pendant un an.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés d'en donner avis un mois avant la fin du semestre et de payer ce qu'ils doivent.

On ne reçoit pas de souscriptions pour moins de 6 mois.

Toutes les lettres, correspondances, etc., doivent être adressées, (francs de port) à STAPPELLÉ DRAPEAU, Propriétaire, No. 14, Rue Ste. Famille.

PRIX DES ANNONCES.

Pour six lignes et au-dessous..... 25c. Chaque insertion subséquente..... 7c. Pour dix lignes et au-dessous..... 30c. Chaque insertion subséquente..... 10c. Pour chaque ligne ensuite..... 4c.

Les annonces non accompagnées d'ordre par écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

Liste des Agents.

Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance. Montréal..... MM. E. R. Fabre, etc. Trois-Rivières..... P. Nourie, etc. Répétigny..... A. Dallaire, Inst. Sherbrooke..... D. V. St. Cyr. Stanstead..... Mr. Pabbé Champoux. Pointe Lévy..... Paul Thibodeau, Inst. Beauport..... Chs. LeFavre, etc. St. Thomas (en bas)..... Mr. Pabbé Kymour. Islet..... L. Ballentine, etc. St. Charles (Riv. Boyer)..... Dr. Ls. Laberge, etc. Isle-Verte..... H. Roy, écuier. Rimouski..... John Heath, etc. St. Simons..... Chs. F. Caron, etc. Beauport..... Mr. L'abbé Bernard. Châteauguay..... L. C. LeFavre, etc. Lac Beauport..... J. P. P. etc. St. Eustache (Dist. St.)..... Dames: Robin. St. Jean Port-Joli..... L. Z. Duval, etc. N. P. Malbecq..... Mr. Pabbé Goulet. St. François (Riv. du Sud)..... Philippe Dubouché. St. Michel..... M. P. P. etc. St. Denis (en bas)..... F. J. J. etc. St. Roch des Aulnaies..... L. Tremblay, etc. N. P. Rivière du Loup (en bas)..... J. B. Pouliot, etc. Ste. Foye..... Mr. B. Marquis. Trois-Pistoles..... P. Fournier, etc. St. Germain..... H. Tanguay, March. Rivière Ouelle..... Thos. Bégin, Inst.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE.

BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC